

Syndicat professionnel français des entreprises spécialisées dans la réalisation des études et / ou des travaux relatifs à la dépollution des sites.

La gestion des sites pollués au service du développement durable



Les travaux
d'établissement de
la Règle de l'Art
dans le domaine
des Sites et Sols
Pollués



Richard MODOLO – Pdt UPDS - Pollutec le 30/11/11

L'établissement de la Règle de l'Art des SSP

Quel objectif ?

Compléter le dispositif constitué par la norme NFX 31-620 et la certification des métiers des sites et sols pollués

En rassemblant et présentant l'ensemble des usages communément acceptés pour la réalisation des études et travaux relatifs aux sites et sols pollués (usages oraux ou fixés par des documents techniques, normatifs et réglementaires) en lien avec les prestations décrites dans la norme et le référentiel.



L'établissement de la Règle de l'Art des SSP

Quelles ambitions ?

Etablir et **mettre en cohérence les pratiques professionnelles** en vigueur dans le domaine des Sites et Sols Pollués ;

Améliorer la qualité technique des cahiers des charges, des commandes et des prestations ;

Aider les maîtres d'ouvrages, leurs assureurs, l'administration... **à juger de la qualité d'une offre ou d'une prestation.**



L'établissement de la Règle de l'Art des SSP

Quelles ambitions ?

En produisant des documents de référence :

- sur des **étapes-clés**, des aspects spécifiques à la gestion des sites pollués ;
- destinés aussi bien aux **maîtres d'ouvrages** qu'aux **professionnels**.

Le respect des exigences doit garantir une **prestation de qualité**.



L'établissement de la Règle de l'Art des SSP

Qui participe ?

Six membres signataires de la convention de partenariat :

MEDDTL : Ministère en charge du développement durable

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ACUF : Association des Communautés Urbaines de France

ADEF : Association Des Etudes Foncières

ASTEE : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.

UPDS : Union des Professionnels de la Dépollution des Sites.

Deux personnalités qualifiées invitées représentant les industriels et les assureurs.



L'établissement de la Règle de l'Art des SSP

Quelles sont les missions du COPIL Règle de l'Art ?

1. **Choisir** et **hiérarchiser** les sujets à traiter.
2. Puis, pour chaque sujet, **pilotage de la réalisation d'un guide** .



L'établissement de la Règle de l'Art des SSP

Quels sujets?

Les sujets actés :

- Quelle stratégie d'investigation en fonction de l'objectif de l'étude ? (AO en cours)
- Comment prélever dans les différents milieux ? (AO en janvier 2012)
- Comment réaliser un bilan coûts-avantages adapté ? (AO 1er semestre 2012)

Les sujets en débat :

- Prise en compte par le génie civil des contraintes liées à la pollution.
- Quels sont les paramètres à maîtriser pour bien dimensionner des travaux de dépollution ?

Les premiers documents sont attendus fin 2012.



L'établissement de la Règle de l'Art des SSP

Merci pour votre attention.

